PROTÉGER SES TRAVAUX AVEC DES LICENCES LIBRES





CC-by-sa-3.0 | Creative Commons Attribution CC-by-sa-3.0 France

Vous êtes libre de partager (reproduire, distribuer et communiquer) l'œuvre, de la remixer (adapter) et de l'utiliser à des fins commerciales. Selon les conditions d'attribution et de partage dans les mêmes conditions.



CC-by-3.0 | Creative Commons Attribution CC-by-3.0 France

Vous êtes libre de partager (reproduire, distribuer et communiquer) l'œuvre, de la remixer (adapter) et de l'utiliser à des fins commerciales. Selon les conditions d'attribution et de partage dans les mêmes conditions.





CC-by-nd-3.0 | Creative Commons Attribution CC-by-nd-3.0 France

Vous êtes libre de partager (reproduire, distribuer et communiquer) l'œuvre et de l'utiliser à des fins commerciales. Selon les conditions d'attribution et sans d'œuvres dérivées.







CC-by-nc-nd-3.0 | Creative Commons Attribution CC-by-nc-nd-3.0 France

Vous êtes libre de partager (reproduire, distribuer et communiquer) l'œuvre. Selon les conditions d'attribution, pas d'utilisations commerciales et pas d'œuvres dérivées.





CC-by-nc-3.0 | Creative Commons Attribution CC-by-nc-3.0 France

Vous êtes libre de partager (reproduire, distribuer et communiquer) l'œuvre et de la remixer (adapter). Selon les conditions d'attribution et pas d'utilisations commerciales.









CC-by-nc-sa-3.0 | Creative Commons Attribution CC-by-nc-sa-3.0 France

Vous êtes libre de partager (reproduire, distribuer et communiquer) l'œuvre et de la remixer (adapter). Selon les conditions d'attribution, de partage dans les mêmes conditions et pas d'utilisations commerciales.





CC CC0 1.0 universel | Creative Commons Attribution CC0-1.0 France

La personne qui a associé une œuvre à cet acte a dédié l'œuvre au domaine public en renonçant dans le monde entier à ses droits sur l'œuvre selon les lois sur le droit d'auteur, droit voisin et connexes, dans la mesure permise par la loi. Vous pouvez copier, modifier, distribuer et représenter l'œuvre, même à des fins commerciales, sans avoir besoin de demander l'autorisation.



GPL | GPL: GNU General Public License

Vous avez la liberté d'utiliser le logiciel pour n'importe quel usage, de modifier le programme pour répondre à vos besoins, de redistribuer des copies à vos amis et voisins, de partager avec d'autres les modifications que vous avez faites. Cette licence utilise le copyleft : le logiciel est soumis au droit d'auteur mais plutôt que d'utiliser ces droits pour restreindre l'utilisation que peuvent en faire les utilisateurs, nous les utilisons pour nous assurer que tous les utilisateurs auront ces libertés.



LGPL | LGPL: GNU Lesser General Public License

La licence GNU/LGPL permet de rendre libre une bibliothèque de logiciels sans obliger l'auteur de programmes utilisant cette bibliothèque à rendre également libre son programme. La licence GNU/LGPL supprime l'effet de « contamination » de la licence GNU/GPL.



GFDL | GFDL: GNU Free Documentation License

L'objet de cette licence est de rendre tout support (manuel, livre ou autre document écrit) « libre » au sens de la liberté d'utilisation, à savoir : assurer à chacun la liberté effective de le copier ou de le redistribuer, avec ou sans modifications, commercialement ou non.



iANG | iANG : licence iANG

La licence IANG permet aux usagers d'utiliser, d'analyser, de modifier et de distribuer la création à laquelle elle s'applique. Cette licence s'applique à tout type de création intellectuelle, aussi bien dans le domaine industriel que littéraire ou artistique. Elle garantit à toute personne la liberté d'accéder à la comptabilité de chaque distribution commerciale de la création, et en confère la gestion économique à ceux qui la financent par leurs dons, achats ou investissements. Elle permet à chaque personne contribuant à un projet créatif ou économique basé sur la création de participer aux décisions concernant ce projet.



Licence Art Libre

La Licence Art Libre autorise la copie, la diffusion et la transformation libre des œuvres dans le respect des droits de l'auteur. La Licence Art Libre favorise l'accès aux œuvres de l'esprit. L'intention est d'autoriser l'utilisation des ressources d'une œuvre ; créer de nouvelles conditions de création pour amplifier les possibilités de création. La Licence Art Libre permet d'avoir jouissance des œuvres tout en reconnaissant les droits et les responsabilités de chacun.



IOOI I IOOI: licence ouvert open licence

Vous êtes libre de réutiliser «L'information», de la reproduire, la copier, la publier, la transmettre, la diffuser et de la redistribuer. Vous êtes libre d'adapter, modifier, extraire et transformer à partir de « l'Information », notamment pour créer des « Informations dérivées ». Vous êtes libre d'exploiter « l'Information » à titre commercial, par exemple en la combinant avec d'autres « Informations », ou en l'incluant dans votre propre produit ou application.

♡ Copying is an act of love. Please copy and share CopyheartIcopyheart: licence copyheart

Les gens copient les œuvres qu'ils apprécient. Ils ne copient pas les choses qu'ils n'aiment pas. Plus une œuvre est copiée, plus sa valeur augmente. Les copies que font les fans n'enlèvent pas de la valeur aux œuvres ; elles leur en ajoutent, copie après copie.